



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-20214>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **25-20214**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Métropole Nice Côte d'Azur (06)

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20003019500115

Ville : NICE CEDEX 4

Code postal : 06364

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 06

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : 24V1670-02 - Nettoyage de textile pour la direction Education

Code CPV principal - Descripteur principal : 98312000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Procédure avec négociation - R.2124-3-6° et R.2161-12 à 20 du Code de la commande publique. Description succincte du marché : R.2122-2 du Code de la commande publique. Accord-cadre à bons de commande Minimum : 5 000,00 EUR Maximum: 100 000,00 EUR
Nombre de reconductions éventuelles : 3 Durée du marché (hors reconduction) : 12 Début du marché : À la notification du contrat. Le délai d'exécution de chaque prestation est indiqué dans le bon de commande ou le cas échéant dans le C.C.T.P.

Critères d'attribution : Critère unique du prix : S'agissant d'un marché passé en procédure avec négociation, le critère unique du prix est retenu

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Aucune offre reçue. - En l'absence de pli réceptionné le Pouvoir Adjudicateur a déclaré ce lot sans suite, pour cause d'infructuosité, et décidé de le relancer éventuellement ultérieurement. Possibilité d'introduire un recours de plein contentieux et un recours pour excès de pouvoir, contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou leur notification conformément à

l'article R 421-1 du code de justice administrative, ces deux recours pouvant être assortis d'un référé suspension prévu à l'article L 521-1 du code de justice administrative. Possibilité d'exercer un recours dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution valant publicité de la décision de signer. L'Instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif de Nice.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/02/2025